

du 28 octobre 2022

Date de la convocation :
20 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit octobre à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune d'Exireuil, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie d'Exireuil, sous la présidence de monsieur BILLEROT Jérôme, maire

Nombre de conseillers :
En exercice : 19
Présents : 16
Votants : 18

Présents : BILLEROT Jérôme, DOMINEAU Samuel, PAPET Marie-Claude, GAUTIER Patrick, VIVIER Sylvie, ECALE Alain

BELLÉCULLÉE Maryvonne, BURON Lionel, DECARSIN Mélanie, CHAUVET Lucette, GOUDEAU Anne-Sophie, NERAULT Alizée, PROUST Fabien, PROUST Isabelle, ROBERT Vanessa, SEIGNEURET Julien.

Excusés représentés : GAUDET Vincent (ayant donné pouvoir à SEIGNEURET Julien), LUTTIAU François (ayant donné pouvoir à ECALE Alain).

Excusé : HOMBRADO Thibaud.

Secrétaire de séance :
GAUTIER Patrick

2022-10-01 – Motion de la Commune d'Exireuil : adoption de mesures nécessaires à la survie des collectivités locales

Monsieur le maire expose la proposition de l'Association des Maires des Deux-Sèvres concernant une motion pour l'adoption de mesures nécessaires à la survie des collectivités locales.

Il est demandé au conseil municipal de se positionner sur la suite à donner à cette demande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de valider la motion au nom de la commune d'Exireuil pour l'adoption de mesures nécessaires à la survie des collectivités locales.

Pour :	18	BILLEROT Jérôme, DOMINEAU Samuel, PAPET Marie-Claude, GAUTIER Patrick, VIVIER Sylvie, ECALE Alain BELLÉCULLÉE Maryvonne, BURON Lionel, DECARSIN Mélanie, CHAUVET Lucette, GOUDEAU Anne-Sophie, NERAULT Alizée, PROUST Fabien, PROUST Isabelle, ROBERT Vanessa, SEIGNEURET Julien. GAUDET Vincent (ayant donné pouvoir à SEIGNEURET Julien), LUTTIAU François (ayant donné pouvoir à ECALE Alain).
Contre :	0	
Abstention :	0	

2022-10-02 – Subvention USEP Exireuil

Monsieur le maire et Sylvie VIVIER exposent la demande de l'école afin de régler l'adhésion USEP pour l'affiliation des classes de CE1, CE2-CM1 et CM1-CM2.

La commune ne pouvant régler la facture incombant à l'USEP EXIREUIL, il est proposé d'attribuer une subvention à cette association afin qu'elle règle elle-même sa cotisation d'adhésion.

L'aide sollicitée est de 573,15€.

Il est demandé au conseil municipal de se positionner sur la suite à donner à cette demande d'aide financière.

Au regard du souci de gestion des finances allouées à l'école, de la rigueur demandée et d'une prochaine réunion de cadrage prévue entre la commission « vie scolaire » et des enseignantes ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de ne pas valider, pour le moment, la demande d'aide financière à l'association USEP EXIREUIL.

Pour :	0	
Contre :	17	BILLEROT Jérôme, DOMINEAU Samuel, PAPET Marie-Claude, GAUTIER Patrick, VIVIER Sylvie, ECALE Alain BELLÉCULLÉE Maryvonne, BURON Lionel, DECARSIN Mélanie, CHAUVET Lucette, NERAULT Alizée, PROUST Fabien, PROUST Isabelle, ROBERT Vanessa, SEIGNEURET Julien. GAUDET Vincent (ayant donné pouvoir à SEIGNEURET Julien), LUTTIAU François (ayant donné pouvoir à ECALE Alain).
Abstention :	1	GOUDEAU Anne-Sophie.

2022-10-03 – Aménagement du Lotissement du Champ des Blés : attribution du marché

Au regard de la délibération n°2022 09 01 validant le projet du Champ des Blés ;

Au regard de l'appel d'offres pour consultation des entreprises réalisé du 16/09/2022 au 17/10/2022 (12h) ;

Au regard des offres reçues, de la réunion de restitution des offres du 25 octobre à 11h et du rapport d'analyse réalisé par l'agence Urba 37 (maître d'œuvre) joint en annexe ;

Il est proposé aux élus d'attribuer ou non les 3 lots du marché (01 : voirie réseaux divers ; 02 : éclairage ; 03 : espaces verts).

Après débat, le conseil municipal décide :

- d'attribuer le marché divisé en trois lots à .
 - o Lot 01 : Voirie réseaux divers
Attribution à 18 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 abstention
Entreprise retenue : MRY
Montant du marché : 357 706,69€
 - o Lot 02 : Eclairage
Attribution à 18 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 abstention
Entreprise retenue : BOUYGUES
Montant du marché : 27 583,90€
 - o Lot 03 : Espaces verts
Attribution à 18 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 abstention
Entreprise retenue : MRY-JDO
Montant du marché : 11 770,65€
- d'autoriser Monsieur le maire à signer les pièces liées à ces attributions ;
- de constater que les crédits nécessaires sont prévus au budget annexe « Lotissement du Champ des Blés »
- de confirmer le financement de ce projet : autofinancement et emprunt éventuel.

Pour :	18	BILLEROT Jérôme, DOMINEAU Samuel, PAPET Marie-Claude, GAUTIER Patrick, VIVIER Sylvie, ECALE Alain BELLÉCULLÉE Maryvonne, BURON Lionel, DECARSIN Mélanie, CHAUVET Lucette, GOUDEAU Anne-Sophie, NERAULT Alizée, PROUST Fabien, PROUST Isabelle, ROBERT Vanessa, SEIGNEURET Julien. GAUDET Vincent (ayant donné pouvoir à SEIGNEURET Julien), LUTTIAU François (ayant donné pouvoir à ECALE Alain).
Contre :	0	
Abstention :	0	

2022-10-04 – Contrat d'assurance des risques statutaires – habilitation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Deux-Sèvres

- Vu le code général de la Fonction publique,
- Vu, le code général des Collectivités Territoriales,
- Vu, le code des assurances,
- Vu, le Code de la commande publique,

- Vu, le Décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

Le Maire expose :

- l'opportunité pour la commune d'Exireuil de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents territoriaux ;
- que le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques ;
- que notre collectivité adhère au contrat groupe en cours dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2023 et que compte-tenu des avantages d'une consultation groupée effectuée par le Centre de gestion il est proposé de participer à la procédure avec négociation engagée selon l'article R2124-3 du Code de la commande publique.

Il précise que, si au terme de la consultation menée par le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres, les conditions obtenues ne convenaient pas à notre collectivité, la possibilité demeure de ne pas signer l'adhésion au contrat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, décide :

- que le Président du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres est habilité à souscrire pour le compte de notre commune des contrats d'assurance, auprès d'une compagnie d'assurance agréée ; cette démarche pouvant être entreprise pour un ensemble de collectivités locales intéressées.

Les contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents titulaires ou stagiaires affiliés à la C.N.R.A.C.L. (+ 28h de travail par semaine) :
- Décès, CITIS (accident de service, de trajet, maladie professionnelle), incapacité (maladie ordinaire, disponibilité d'office, invalidité temporaire, temps partiel thérapeutique), longue maladie/longue durée, maternité, (y compris paternité, adoption et accueil de l'enfant)
- agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la C.N.R.A.C.L. ou agents non-titulaires de droit public :
- Accident du travail (accident de service, de trajet, maladie professionnelle), maladie grave, maternité (y compris paternité, adoption et accueil de l'enfant), maladie ordinaire

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer une ou plusieurs formules.

Ces contrats présenteront les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet du 1^{er} janvier 2024
- Régime du contrat : Capitalisation

Pour :	18	BILLEROT Jérôme, DOMINEAU Samuel, PAPET Marie-Claude, GAUTIER Patrick, VIVIER Sylvie, ECALE Alain BELLÉCULLÉE Maryvonne, BURON Lionel, DECARSIN Mélanie, CHAUVET Lucette, GOUDEAU Anne-Sophie, NERAULT Alizée, PROUST Fabien, PROUST Isabelle, ROBERT Vanessa, SEIGNEURET Julien. GAUDET Vincent (ayant donné pouvoir à SEIGNEURET Julien), LUTTIAU François (ayant donné pouvoir à ECALE Alain).
Contre :	0	
Abstention :	0	

2022-10-05 – Délibération modificative budgétaire 04/2021

Après un point budgétaire et afin d'être au plus juste en cette fin d'année, Mme Marie-Claude PAPET présente une proposition de modification budgétaire.



SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
imputation	intitulé	montant	imputation	intitulé	montant
Chap. 042			Chap. 013		
6811	Dotations aux amortissements	150,00 €	6419	Rembours. Personnel	150,00 €
TOTAL :		150,00 €	TOTAL :		150,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
imputation	intitulé	montant	imputation	intitulé	montant
Opération n°49 - Salle associative			Chap. 040		
Chap. 23			2804422		
231	Immob. corporelle en cours	1 750,00 €	Subvention équipement pers. droit priv		150,00 €
OPNI - Opérations Non Individualisées					
Chap. 23					
231	Immob. corporelle en cours	-1 600,00 €			
TOTAL :		150,00 €	TOTAL :		150,00 €

Pour :	18	BILLEROT Jérôme, DOMINEAU Samuel, PAPET Marie-Claude, GAUTIER Patrick, VIVIER Sylvie, ECALE Alain BELLÉCULLÉE Maryvonne, BURON Lionel, DECARSIN Mélanie, CHAUVET Lucette, GOUDEAU Anne-Sophie, NERAULT Alizée, PROUST Fabien, PROUST Isabelle, ROBERT Vanessa, SEIGNEURET Julien. GAUDET Vincent (ayant donné pouvoir à SEIGNEURET Julien), LUTTIAU François (ayant donné pouvoir à ECALE Alain).
Contre :	0	
Abstention :	0	

2022-10-06 – Cession à La Roche Nadoux (VC n°44)

Vu la délibération n°2021-04-16 validant le projet de cession d'une partie de la VC n°44 et mentionnant les conditions de cession ;

Vu la délibération n°2021-10-07 validant la conclusion du commissaire enquêteur ;

Vu le projet de signature des actes ;

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur Alain ECALE à signer les actes de cession avec M. et Mme HARY et M. SAPIN.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser Monsieur Alain ECALE à signer les actes notariés validant ces cessions avec M. et Mme HARY puis M. SAPIN.

Pour :	18	BILLEROT Jérôme, DOMINEAU Samuel, PAPET Marie-Claude, GAUTIER Patrick, VIVIER Sylvie, ECALE Alain BELLÉCULLÉE Maryvonne, BURON Lionel, DECARSIN Mélanie, CHAUVET Lucette, GOUDEAU Anne-Sophie, NERAULT Alizée, PROUST Fabien, PROUST Isabelle, ROBERT Vanessa, SEIGNEURET Julien. GAUDET Vincent (ayant donné pouvoir à SEIGNEURET Julien), LUTTIAU François (ayant donné pouvoir à ECALE Alain).
Contre :	0	
Abstention :	0	

Le 31/10/2022
Jérôme BILLEROT, maire

